

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2021

La présente convocation a été adressée à tous les conseillers municipaux le 25 août 2021 « Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu, mardi 31 août 2021 à 19 heures au foyer rural de Thoard ».

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 28 juin 2021
- Demande de subvention dans le cadre du FODAC 2021
- Demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2021
- Demande de subvention dans le cadre du projet Leader
- Hébergement d'urgence
- Création des postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et d'adjoint administratif principal de 1^{ère} (avancements de grade)
- Point sur les travaux
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal
- Questions diverses

Etaient présents : Isabelle PEIGNEUX, Maryvonne POMMIER, Jean-Claude FABRE, Jean-Louis PIN, adjoints, Nathalie BAILLE, Martine BERIO, Caroline SOUTEYRAND, Denis BAUDRON, Kévin DELAYE, Guy RAIMON, conseillers municipaux,

Absents excusés : Sophie PENAUD, Cathy RAMBAUD, Benjamin LAFOND, Patrick PELAGIO

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer. M. Kévin DELAYE est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 28 juin 2021

M. le Maire souhaite apporter quelques précisions.

Les avenants votés pour les travaux de restauration de l'église ont fait l'objet d'un rejet par la préfecture qui a demandé des justificatifs plus précis sur l'objet de ces avenants. Une réponse a été envoyée à la Préfecture et nous sommes toujours dans l'attente d'une décision.

S'agissant du lierre sur l'arbre devant l'église, M. le Maire rappelle que les employés, sans autre information, ont finalement coupé le lierre, contrairement à ce qui avait été décidé en conseil. Il précise que le lierre avait déjà été partiellement coupé par les riverains. A ce propos, Mme SOUTEYRAND souligne que c'est dommage parce que c'était vraiment un lierre remarquable et que les riverains n'ont pas à intervenir sur le domaine communal. Par ailleurs, elle se propose de faire un rapport sur l'utilité du lierre.

Ces précisions apportées, le compte rendu de la réunion du 28 juin 2021 est lu et approuvé à l'unanimité.

DCM31082021-1-Demande de subvention dans le cadre du FODAC 2021

Le maire indique que dans le cadre du FODAC (aide aux communes pour l'investissement) il est possible d'obtenir une subvention d'un taux maximum de 40%, plafonnée à 9 200 € auprès du Département, pour les opérations d'investissement. Il propose de déposer un dossier pour la réfection de la toiture du bâtiment SIREs.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité :

- SOLLICITE une subvention à hauteur de 40% dans le cadre du FODAC 2021 pour le projet :

- ***Réfection de la toiture du local SIREs***

Montant HT des travaux :	20 169.00 €
Subvention :	8 068.00 €
Autofinancement :	12 101.00 €

- AUTORISE le Maire à déposer le dossier auprès du Département des Alpes-de-Haute-Provence

DCM31082021-2-Demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2021

Le maire informe l'assemblée que la commune peut bénéficier d'une subvention dans le cadre des amendes de police de la part du Département. Il précise que l'on peut déposer plusieurs projets mais propose la création d'emplacements de parking place du porcher afin d'éviter le stationnement anarchique à cet endroit.

Il informe le conseil qu'il avait été envisagé de mettre en place des plots centraux au hameau des Bourres pour réduire la vitesse mais, après consultation du Département, il n'est pas possible d'installer ce genre de signalisation tant que cette partie n'est pas classée « agglomération ». M. le Maire dit qu'il faudra y penser plus précisément le moment venu. M. PIN suggère d'attendre la création effective du lotissement et peut être de recueillir l'avis des riverains lors d'une réunion publique présentant le projet. Mme PEIGNEUX, M. FABRE et M. le Maire s'accordent à dire qu'il faut quand même régler le problème de la vitesse sur laquelle les riverains se sont largement exprimés. M. PIN se propose de se rapprocher de la Maison Technique pour connaître la procédure de classement en agglomération d'une portion de la route départementale aux Bourres.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité :

- SOLLICITE une subvention à hauteur de 50% dans le cadre des amendes de police 2021 pour le projet suivant :

- ***Création de 3 emplacements de parking place du porcher***

Montant HT des travaux :	564.00 €
Subvention :	282.00 €
Autofinancement :	282.00 €

- AUTORISE le Maire à déposer le dossier auprès du Département des Alpes-de-Haute-Provence

M. Denis BAUDRON rejoint la séance à 19 heures 35 minutes.

DCM31082021-3-Demande de subvention dans le cadre du dispositif LEADER

Le maire informe l'assemblée que dans le cadre du dispositif Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER), financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), il est possible d'obtenir une subvention de 80 % pour le projet du City Stade dont le montant estimé s'élève à 45 000 Euros HT. Ainsi la dépense communale finale s'élèverait à 9 000.00 Euros HT.

La fiche projet va être déposée auprès du Groupe d'Action Local (GAL) dignois porté par la communauté d'agglomération PROVENCE ALPES AGGLOMERATION, afin de déterminer si le projet est éligible au programme LEADER ou pas.

Si le projet est validé par le GAL, il faudra à nouveau délibérer pour demander la subvention.

DCM31082021-4-Hébergement d'urgence

M. le Maire informe l'assemblée que le bail à titre précaire accordé à la famille BYBERI, toujours en attente de validation de leur demande d'asile, est arrivé à échéance ce 31 août 2021. A ce jour, leur dossier n'a pas évolué malgré notre intervention auprès de la préfecture. Il rappelle qu'une enfant est actuellement scolarisée au collège à DIGNE LES BAINS et deux autres à l'Ecole de THOARD. Il propose de renouveler le bail précaire jusqu'au 11 février 2022, date de validité de leur renouvellement de demande d'asile. M. PIN dit qu'il faudrait que la préfecture se prononce clairement sur le positionnement de l'Etat à ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition.

DCM31082021-5- Création des postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} et suppression des postes d'adjoint technique territorial à temps complet et d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (avancements de grade)

M. le Maire informe l'assemblée qu'un adjoint technique territorial a été reçu à l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et que l'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est promouvable au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe. Par conséquent, il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet et un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe et de supprimer les postes d'adjoint technique territorial à temps complet et le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité,

- Décide de la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet et d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, au 20 septembre 2021,
- Décide de la suppression des postes d'adjoint technique territorial à temps complet et le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 20 septembre 2021,
- Dit que le tableau des emplois est modifié, comme suit :

FILIERE	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° DELIBERATION et date de création ou modification	NB DE POSTES et D.H.T.	POSSIBILITE DE POURVOIR par un non titulaire Art. 3-3
Administratif	Agent d'accueil	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	DCM31082021-5 20/09/2021	1 poste à 35 h	oui
	Secrétaire de mairie	Rédacteur	DCM17122018-5 01/05/2019	1 poste à 35 h	oui
Technique	Agent technique polyvalent	Agent de maîtrise	DCM03022014-4 01/04/2014	1 poste à 35 h	non
	Agent technique faisant fonction d'ATSEM	Adjoint technique principal 2ème classe	DCM19032015-3 01/11/2015	1 poste à 35 h	non
	Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	DCM31082021-5 20/09/2021	1 poste à 35 h	oui
	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	DCM15062018-1 01/08/2018	1 poste de 20/35ème	oui
	Agent technique polyvalent en charge de la gestion du gîte d'étape, entretien des locaux et garderie scolaire	Adjoint technique	DCM09072015-6 01/09/2015	1 poste de 28/35ème	oui
	Agent d'entretien	Adjoint technique	DCM11072019-6 19/08/2019	1 poste de 12/35ème	oui
Culturel	Agent du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	DCM08062020-9 10/06/2020	1 poste de 19/35ème	oui

DCM28062021-6-Point sur les travaux

Voirie

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Claude FABRE, adjoint aux travaux.

Le goudronnage de la placette aux Bourres a été réalisé. Par ailleurs, une réunion avec les entreprises a eu lieu le mardi 24 septembre, en présence du maître d'œuvre afin de faire le point sur les travaux restant à réaliser et les problèmes liés aux eaux pluviales et aux fuites ... Les travaux devraient être réceptionnés d'ici la fin du mois de septembre.

La pose d'une conduite d'eau pluviale de la rue des prés du Riou à la place Ste Anne sera réalisée prochainement, M. Régis GUERY ayant rencontré des difficultés à émettre les déclarations de travaux.

Concernant les travaux de voirie et après consultation d'une 2ème entreprise, M. FABRE informe l'assemblée que les travaux envisagés ont été confiés à l'entreprise EIFFAGE et que les travaux doivent commencer semaine 36 sur les plaines de Sylve, Rue des prés du Riou, Rue de la petite débauche et rue du Col (Les Ayes).

Fibre

L'armoire NRO installée au Serre étant trop bruyante (73 décibels relevés en journée), il a été décidé de la déplacer. Rendez vous est pris avec SFR le 07 septembre prochain pour trouver un nouvel emplacement.

Signalisation d'information locale

Suite à la rétractation d'un des riverains concernés, le projet d'implantation des panneaux de signalisation d'information locale est suspendu. Un autre riverain va être contacté et, s'il est d'accord pour l'implantation des panneaux sur sa propriété, un nouveau projet sera soumis à la Maison Technique pour validation.

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Louis PIN.

Sécurisation de l'aire de tri du village

M. PIN indique que la sécurisation de l'aire de tri du village va être réalisée cet automne en régie.

Eglise

Après une interruption pour congés, les travaux doivent reprendre la semaine prochaine. Un ordre de service pour prolongation de travaux jusqu'au 29 octobre 2021 a été envoyé aux entreprises.

Banc vers la maison de retraite

Mme BAILLE revient sur la demande qui avait été faite pour sécuriser les abords du banc à disposition des résidents de la maison de retraite au Serre. M. FABRE répond qu'un garde-corps va être réalisé prochainement en régie.

Prochaine réunion

La prochaine réunion se tiendra le mardi 12 octobre 2021 à 19 heures. Une convocation sera envoyée par le secrétariat de mairie.

La séance est close à 20 heures 35 minutes.